



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 02/2016

Objet du préavis

2^e étape de rénovation du Centre sportif de la Promenade

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La 1^{ère} étape de rénovation du Centre sportif de la Promenade, qui a été approuvée par le Conseil communal par le préavis n° 01/2015, a permis la réfection de l'enveloppe du bâtiment, principalement l'isolation de la toiture ainsi que le changement des fenêtres et portes. Cette étape est aujourd'hui terminée.

Lors de l'établissement du 1^{er} préavis, il a été annoncé qu'une deuxième étape serait nécessaire pour la remise en état de l'équipement, notamment la piscine, le fond mobile et le traitement de l'eau. Entretemps le fond mobile de la piscine a dû être bloqué à 0.90 m car irréparable sans une intervention importante. A ce moment-là, il a été décidé d'attendre les résultats de l'étude des équipements et l'établissement du préavis de cette deuxième étape. L'étude s'est d'ailleurs principalement concentrée sur les éléments décrits ci-après.

Une troisième et dernière étape, non prévue initialement, sera encore nécessaire notamment pour la réfection des salles de sport, l'installation de ventilation, la réfection des vestiaires et la mise en conformité/remplacement des installations électriques ainsi qu'un monte-charge ou ascenseur.

La planification et la conduite des travaux seront assurées par l'atelier d'architectes Archigroupe Payerne SA, en collaboration avec le Service des Bâtiments et le bureau Jenzer Partner pour la partie fond mobile et traitement de l'eau.

Au terme du projet, le résultat attendu sera une remise à niveau complète du bâtiment pour les trente prochaines années.

2. Objet du préavis

Le Centre sportif de la Promenade, construit en 1973, fait partie du Groupe scolaire de la Promenade. Ce bâtiment est composé d'une piscine intérieure, de deux salles multisports, d'une salle de rythmique et de vestiaires. La piscine est utilisée par les écoles, les sociétés et moniteurs de cours privés. L'utilisation de la piscine peut être qualifiée d'intense et dès lors revêt une grande importance en terme d'équipements scolaires et publics qui doivent être maintenus et remis en état prioritairement.

Le déroulement de la 1^{ère} étape, budgétée à Fr. 1'180'000.— a été conforme au cahier des charges et les mesures d'améliorations énergétiques porteront déjà leurs fruits en 2016. La 1^{ère} étape terminée avec succès et après la définition du cahier des charges de la 2^e étape, la Municipalité s'est déterminée sur certains aspects de la rénovation intérieure du Centre sportif de la Promenade :

- le périmètre de rénovation en définissant les priorités entre la 2^e étape et la 3^e étape finale ;
- le choix du modèle de revêtement de piscine - variante carrelage ou inox ;
- le remplacement du fond mobile (voir photos en annexe du fond mobile existant).

2.1. Le périmètre du projet

Le périmètre de la 2^e étape a été établi sur la base de trois critères :

1. La priorité de la remise en état ;
2. Le coût de l'étape ;
3. Le cahier des charges réaliste générant des travaux effectués en seulement 4 mois et principalement durant les vacances scolaires.

Cette étape comprend principalement :

- la rénovation de la piscine ;
- le remplacement du fond mobile ;
- le remplacement des installations de traitement de l'eau ;
- la rénovation de l'espace de piscine ;
- les installations électriques.

3^e étape finale

Cette étape, non prévue initialement et nécessaire en terme d'échéancier, verra la finalisation de la rénovation intérieure du bâtiment notamment par la remise en état des vestiaires, l'assainissement des installations électriques, le remplacement du revêtement synthétique des salles de sport ainsi que la ventilation et la récupération de chaleur et les peintures intérieures.

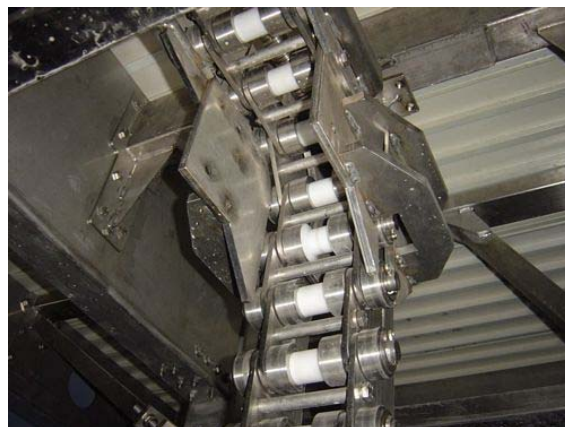
Une installation solaire d'environ 45 m² de panneaux thermiques, qu'il s'agit encore de développer plus en détail, sera implantée sur le toit lors de cette 3^e étape et couvrira environ 75% des besoins en ECS du bâtiment. Pour rappel, l'orientation des toits et l'ombrage sur certaines parties des toitures plates du bâtiment ne sont pas idéaux pour la production d'énergie solaire. Dès lors, il n'apparaît pas judicieux d'augmenter la surface de production sur les parties de toitures qui ne répondent pas aux critères de rentabilité.

Le cahier des charges de cette 3^e étape n'est pas encore définitif, mais il est estimé à près de Fr. 1.2 millions.

2.2. Le fond mobile

Selon le concept d'assainissement de la piscine scolaire de la Promenade, il a dès lors été prévu de remplacer le fond mobile existant avec un fond mobile du standard actuel dit à « chaîne de poussée », identique aux photos ci-dessous. Le nouveau fond mobile permet de monter le fond jusqu'à la hauteur des plages. Avec ce type de fond mobile, il est très facile de préparer un cours d'aqua-spinning ou un cours de natation pour des personnes à mobilité réduite.





2.3. Le modèle de revêtement de piscine – variantes inox ou carrelage

La Municipalité a retenu la variante de revêtement en carrelage et a écarté la variante inox. Les deux solutions respectent cependant le cahier des charges, notamment quant à la mise en œuvre dans les délais impartis. Ci-après, le tableau d'évaluation des deux solutions.

Variantes	Avantages	Inconvénients
Bassin inox	• Coût de désamiantage insignifiant • Durabilité de plus de 50 ans • Résolution définitive des problèmes d'étanchéité • Coût d'entretien plus faible que le carrelage d'env. 20% - temps de nettoyage réduit	• Diminution de 11 cm de côté sur tout le périmètre de la piscine • N'implique pas ou peu de prestations des entreprises régionales • Coût d'investissement plus élevé que la variante carrelage
Bassin en carrelage	• Pas de changement du volume de la piscine • Coût d'investissement moindre par rapport à la variante inox • Solution bien maîtrisée par les entreprises régionales	• Désamiantage du bassin nécessaire • Durabilité de l'étanchéité moindre par rapport à la solution inox

2.4. Le remplacement de l'équipement de traitement de l'eau

Les installations pour le traitement de l'eau (filtre, conduites d'alimentation du bassin et pompes) datent de la construction de la piscine et ne sont plus conformes aux normes actuelles. Les anciennes conduites en Eternit contenant de l'amiante seront remplacées.

Le remplacement des installations portera notamment sur les équipements suivants :

- le système de désinfection de l'eau ;
- le bassin tampon qui sera renouvelé ;
- le bassin de rétention pour l'eau de rinçage du filtre à sable.



3. Récapitulatif des travaux et coûts

CFC	Descriptif	Montants en Fr.
1	Travaux préparatoires : Principalement les travaux de démolition et de désamiantage du local de piscine et du bassin	Fr. 135'000.—
2	Bâtiment : La réfection du revêtement du bassin et du local piscine La réfection des installations électriques et luminaires – divers travaux annexes Les honoraires de l'architecte et de l'ingénieur électricien	Fr. 438'000.—
3	Equipements d'exploitation Démolition du fond mobile et installation du nouveau Traitement d'eau et installations sanitaires Les honoraires de l'ingénieur spécialisé en installations de piscine	Fr. 870'000.—
5	Frais secondaires : Frais annexes Divers et imprévus	Fr. 177'000.—
	Total	Fr. 1'620'000.—
	TVA 8%	Fr. 129'600.—
	TOTAL	Fr. 1'749'600.—
	TOTAL ARRONDI	Fr. 1'750'000.—

4. Planning des travaux

En vertu des procédures en vigueur quant aux marchés publics, les travaux pourront se dérouler du 30 mai au 3 octobre 2016. Le respect du planning des travaux est un élément impératif du projet afin de permettre une réouverture de la piscine au plus tard le 3 octobre.

Le traitement antidérapant des surfaces du carrelage aux abords du bassin sera exécuté durant les vacances d'automne. Les appels d'offres sont effectués dès à présent avec la mention « sous réserve de l'approbation du Conseil communal ».

5. Financement

Il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 19/2011). En prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 1'750'000.—, le montant total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 60'050'000.—.

La Municipalité prévoit d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans. Aucune subvention du fonds du sport n'est attendue pour cet investissement.

Frais de fonctionnement annuels

Amortissement 3.33 % de Fr. 1'750'000.—	Fr. 58'275.—
Intérêts 2 % de Fr. 1'750'000.—	Fr. 35'000.—
TOTAL	Fr. 93'275.—

6. Conclusions

Ces travaux représentent un investissement important et impératif pour les écoles et la population en général. Sans cette rénovation, la piscine de la Promenade est quasiment inexploitable et sa pérennité ne sera plus assurée. L'infrastructure du Centre sportif de la Promenade est indispensable au fonctionnement des écoles et au développement de la Ville de Payerne. L'investissement consenti pour la remise à niveau des équipements est proportionnel aux années d'exploitation de l'équipement actuel notamment de la piscine qui a plus de 40 ans. L'objectif de cette deuxième étape est d'offrir aux utilisateurs un équipement performant dans la limite des possibilités de financement de la Commune.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2016 de la Municipalité du 16 mars 2016 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les travaux de la 2^e étape de rénovation du Centre sportif de la Promenade tels que décrits dans le présent préavis et d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 1'750'000.— (TTC) ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'750'000.— ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'750'000.— et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 16 mars 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

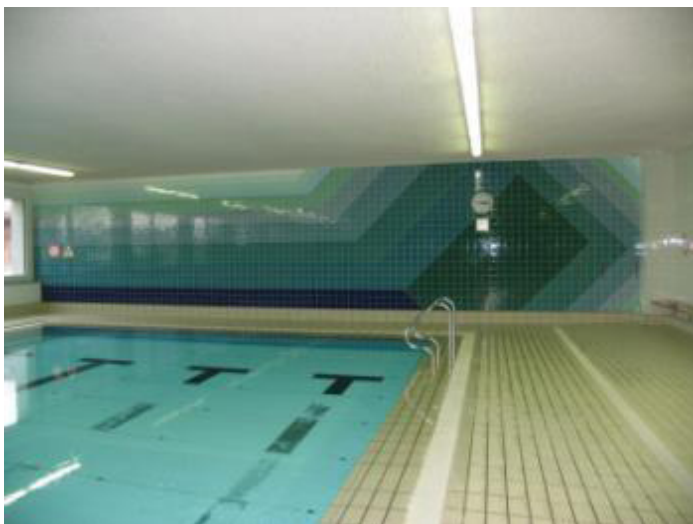
S. Wicht

Annexe:

- Photos de la piscine actuelle de la Promenade
- 1 descriptif des travaux
- 1 plan du périmètre du projet
- 1 échéancier

Annexe pour l'original du préavis : - 1 dossier

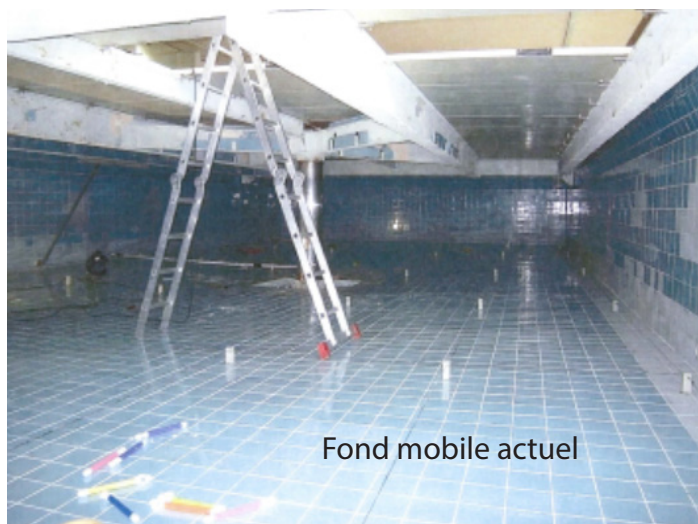
Municipal délégué : M. Eric Küng, Municipal





Fond mobile actuel

Fond mobile actuel



Fond mobile actuel



Piscine d'Avenches



Fond mobile Mont-sur-Lausanne

Description du projet (description de la construction)

1. TRAVAUX PREPARATOIRES

101 Relevés

Relevés des locaux, installations et équipements

104 Sondages

Sondages dans revêtements en carrelages

112 Démolition

Démolition d'une partie de la plage avec 1^{ère} rigole et du petit local concierge

116 Désamiantage

Désamiantages bassin et margelles et local piscine

121 Protection ouvrages existants

Protection de fenêtres, tablettes, portes, etc.

122 Aménagements provisoires

Aménagements de rampes, passages, etc.

137 Fermeture et couverture provisoire

Fermeture de toutes les portes adjacentes

138 Tri des déchets

Bennes pour évacuation des déchets

196 Ingénieur spécialisé amiante

Ingénieur spécialisé pour contrôle du désamiantage

2. BÂTIMENT

211.1 Echafaudages

Echafaudages pour parois et éclairage

211.6 Maçonnerie et divers

Bétonnage ancien tube du vérin

Murs pour WC handicapé

225.1 Etanchéités spéciales

Joints souples entre matériaux

225.3 Etanchéités spéciales

Etanchéités spéciales dans angles et raccords

230 Installations électriques

Remplacement de l'éclairage + adaptations diverses

- 251 Appareils sanitaires courants**
WC handicapé
- 254 Tuyauterie sanitaire**
- 255 Isolation d'installations sanitaires**
- 256 Unité avec installation sanitaire incorporée**
Pour WC handicapé
- 265 Dispositif de levage à crémaillère**
Dispositif pour handicapé
- 272.2 Ouvrages métalliques courants**
Démontage et remontage de supports, échelles, mains-courantes, etc.
- 273.0 Portes intérieures en bois**
Porte du WC handicapé
- 281.0 Couches de support, chapes**
Chape dans pédiluve existant
- 281.6 Carrelages**
Carrelages des bassin, margelles et plages
Traitement anti-dérapant des plages
- 282.4 Parois en céramique**
Locaux secteur piscine + WC handicapé
- 283.6 Plafonds suspendus en lames métalliques**
Dépose et repose pour travaux des parois en céramique
- 285 Peinture intérieure**
Adaptations et retouches diverses
- 286 Assèchement du bâtiment**
Assèchement selon besoins pour gains de temps
- 287 Nettoyages**
Nettoyages après travaux
- 291 Architecte**
Honoraires
- 293 Ingénieur électricien**
Honoraires
- 3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION**
- 113 Démontage**
Démontage de tuyauteries au sous-sol
- 311.7 Forages**
Forages pour buses dans parois bassin

313.2 Construction en acier

Adaptations d'éléments existants, échelles, etc.

313.6 Démolition du fond mobile

Démolition du fond mobile existant

Pose d'un nouveau fond mobile

318 Adaptations des locaux

Radier, parois pour bassin tampon et local de désinfection, y compris nouveau traitement d'eau

325.3 Etanchéités

Etanchéités autour des nouveaux tubes pour vérins, bassin tampon, nouvelles buses

354 Tuyauterie sanitaire

Introduction, distribution, conduites d'alimentation et refoulement

355 Isolation de tuyauteries, gaines, etc.**395 Ingénieur spécialisé en installations de piscine**

Honoraires

5. FRAIS SECONDAIRES**511 Autorisations, gabarits, taxes****524 Frais de reproductions****530 Assurances travaux****565 Frais de déplacements****583 Réserve pour imprévus**

Payerne, le 17 mars 2016

ARCHIGROUPE PAYERNE SA

PAYERNE
Centre Sportif de la
Nouvelle Promenade

Etape 2



Etape 2 / assainissement piscine et installations techniques

[illegible]